



**AVIS DE CONSULTATION n°001/AC/DC/C-GAZ/CIPM/2021
POUR LA DEMANDE DE COTATION n°001/DC/C GAZAWA/CIPM DU 25 JANVIER 2021
POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS ET PRODUITS DE LUTTE CONTRE
LE CORONAVIRUS A LA COMMUNE DE GAZAWA,
DEPARTEMENT DE DIAMARE, REGION DE L'EXTREME NORD**

Financement : MINDDEVEL Exercice : 2021

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du budget de l'exercice 2021, le Maire de la Commune de GAZAWA envisage d'acquérir des matériels et produits destinés à la lutte contre le coronavirus.

Les prestations de fourniture à exécuter regroupées en un lot unique consiste à la livraison des matériels et produits de lutte contre le coronavirus à la Commune de GAZAWA. Le détail desdits matériels et produits est donné en annexe du présent document.

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais spécialisées dans les travaux de fourniture de matériels et produits qui ont été invitées à soumissionner.

3 - CONSULTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de GAZAWA BP 949 Maroua tél. 675.58.49.11 contre versement d'une somme non remboursable de 10 000 F(Dix mille francs) CFA payable auprès de la Recette Municipale de GAZAWA.

Le dossier de la demande de cotation de cette fourniture doit être chiffré et déposé au plus tard **le 16 février 2021** à 10 heures, heure locale à la Commune de GAZAWA avec la mention :

DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/C GAZAWA/CIPM DU 25 janvier 2021
POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS ET PRODUITS DE LUTTE
CONTRE LE CORONAVIRUS A LA COMMUNE DE GAZAWA

"À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

4 - RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de **100 000 F (CENT MILLE francs) CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou du chèque certifié, ainsi que le non-respect des modèles des pièces du dossier de consultation, entraînera le rejet de l'offre.

5 - REMISE ET DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Les offres seront remises et dépeuillées au plus tard **le 16 février 2021 à 11 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de GAZAWA.

Les offres devront être chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et déposées en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2021.

6 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maire est de **UN (01) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de la fourniture.

7 – Principaux critères d'évaluation

1. Principaux critères éliminatoires

1. Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le dossier administratif;
2. Fausse déclaration dans le dossier administratif;
3. Non-respect des spécifications techniques du DC ;
4. Non-respect du délai d'exécution ;
5. Non production de sous-détails des prix ;
6. Absence d'une caution de soumission ;
7. Le sous détail des prix irréalistes et erronés

8. Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (satisfaisant ou non) porteront sur:

- La capacité financière (Attestation de solvabilité, Chiffre d'affaires, cautions) oui/non;
 - Les références de l'Entreprise dans les travaux similaires.....oui/non;
 - L'expérience et la qualification du personnel d'encadrement.....oui/non;
 - L'organisation et la méthodologie d'exécution du travail.....oui/non;
 - La disponibilité du matériel et des équipements essentielsoui/non;
- La non obtention de 70% des critères entraîne l'élimination de l'offre.

9 – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de **90 jours**, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

10 – Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte et ayant présenté l'offre financière la **moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

XIII – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Gazawa.

Ampliations:

- MINMAP (pour information)
- PREFET DIAMARE (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)



GAZAWA, le 25 janvier 2021

Le Maire